## Trichoroéthylène

Date de révision: 24/07/2002 Version: 2 91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la

préparation

Trichoroéthylène

Utilisation de la substance/préparation

Nettoyant, diluant, dégraissant.

Identification de la société/entreprise

**OXFNA** 

Rue Marc Seguin - ZI La Motte Sud F-26800 Portes-les-Valence

France

Tél: +33 (4) 75 57 04 03 Télécopie: +33 (4) 75 57 18 87

Numéro de téléphone d'appel

d'urgence

FR - ORFILA Tél: +33 (0)1.45.42.59.59 B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0)70 245 245

#### 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique de la substance: Trichoroéthylène Synonyme(s): 1,1,2-trichloroéthylène

Formule: CHCI=CCI2

Substances présentant un danger pour la santé aux termes de la Directive Substances Dangereuses

• trichloréthylène - N° Id: 602-027-00-9 - N° CAS: 79-01-6 - N° CE: 201-167-4 Conc. pds.(%): 90 < C <= 100 - Classification: •Carc. Cat. 2; R45•Muta. Cat. 3; R68•R67•Xi;

R36/38•R52-53•

#### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Possibilité d'effets irréversibles.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique. Peut causer le cancer. Irritant pour les yeux et la peau.

Risque(s) spécifique(s): PAS de contact avec les surfaces chaudes. Peut dégager des gaz dangereux lors du

chauffage. (chlore et COCI2)

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée, faire

la respiration artificielle si nécessaire et appeler d'urgence un médecin.

Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon ou bien Contact avec la peau:

utiliser un nettoyant reconnu.

Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au

moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE

PAS faire vomir.

Traitement: L'exposition peut augmenter l'excitabilité myocardique. Ne pas administrer de

sympathomimétiques comme l'épinéphrine sans une absolue nécessité. LA DECISION DE FAIRE VOMIR OU NON DOIT ETRE PRISE PAR UN MEDECIN.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s) Eau, brouillard d'eau ou fines gouttelettes.

Moyen(s) d'extinction à ne pas utiliser

pour des raisons de sécurité

Néant

Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.

Dangers particuliers / Risques En cas d'exposition à la chaleur d'un feu ce produit peut se décomposer en libérant des gaz

G.E. Conseils ® **PAGE** 6

# Trichoroéthylène

Date de révision: 24/07/2002 Version: 2 91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

spéciaux:

toxiques.

Équipement(s) de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s) Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Seul le personnel entrainé et correctement protégé peut participer aux opérations de nettoyage.

Précaution(s) pour la protection de

l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes

selon les procédures réglementaires.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

Méthode(s) de nettoyage Petit déversements : Recouvrir et éponger avec un produit absorbant approprié.Récupérer

dans des récipients appropriés et convenablement étiquetés. Eliminer selon les réglementations applicables. Voir section 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s): Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les

> concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Il doit être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les réglementations de la protection du travail.

La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser

les procédures de mise à la terre appropriées. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

- Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou

> autres sources d'ignition. Manipulation en circuit fermé recommandée. Eviter de respirer les vapeurs. Les vapeurs de ce produit sont plus denses que l'air et s'accumuleront dans les

zones basses. Ne pas pénétrer dans une zone où la présence de vapeur de ce p

- Conseil(s) d'utilisation(s): Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de

flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des

emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Stockage

- Précaution(s): Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des source d'ignition ou de chaleur.

- Mesure(s) d'ordre technique: Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.

- Condition(s) de stockage: Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur

et de la lumière solaire directe.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position

verticale.

- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

#### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique:

- Procédure(s) de surveillance recommandée(s):

Maintenir les concentrations dans l'air en dessous des valeurs limites d'exposition. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Il peut etre nécessaire de prévoir une

Valeurs limites d'exposition

- Limite(s) d'exposition: • trichloréthylène:VME ppm = 50 - VME mg = 269 - VLE ppm = 200 - VLE mg = 1070

voir rubrique n° 2

Contrôles de l'exposition

- Protection respiratoire: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites

ventilation d'aspiration locale pour certaines opérations.

d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. (masque autonome en

surpression)

G.E. Conseils ® **PAGE** 2 / 6

## Trichoroéthylène

Date de révision: 24/07/2002 Version: 2 91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

- Protection des mains: Porter des gants appropriés

- Protection de la peau: tablier et bottes résistants aux solvants

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides. - Protection des yeux:

Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux.

Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

#### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Aspect: liquide

- Couleur: incolore à brun très clair.

- Odeur: Caractéristique

Informations importantes relatives à la

santé, à la sécurité et à l'environnement

Non applicable.

- Point / intervalle d'ébullition: 87°C - Point/intervalle de fusion: -86°C - Point d'éclair: Aucun 420°C - Température d'auto-inflammabilité: > 120°C - Température de décomposition: - Limites d'explosivité: Non déterminé.

- Inflammabilité (solide, gaz): Limite inférieure : 8% volumique

Limite supérieur : 44.8 % volumique(100 °C)

- Pression de vapeur: 28 mbar (0°) - 79 mbar (20°C) - 288 mbar (50°C)

- Densité gazeuse: 4,53 kg/m3 (air=1)

1.46 - Densité relative (eau = 1): - Viscosité: 0,58 mPa.s - Hvdrosolubilité: insoluble

- Liposolubilité: complètement miscible

- Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

- Coefficient de partage n- $- \log P o/w = 2,42$ 

octanol/eau:

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Condition(s) à éviter La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous

la rubrique 7.

La combustion produit des fumées caustiques.

Le gaz est plus lourd que l'air.

Matière(s) à éviter Eviter les flammes nues, les arc de soudure ou autre sources de températures élevées qui

provoque une décomposition thermique. PAS de contact avec les surfaces chaudes.

Matière(s) à éviter: Hydroxyde de sodium et de potassium. Bases fortes. Aluminium et zinc.

Produit(s) de décomposition dangereux Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de

décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote Dégagement d'acide chlorhydrique de chlore et de phosgène, une décomposition du solvant peut se produire en cas de catalyse par des chlorures métalliques résultant de la réaction

entre l'acide chlorhydrique et les éventuels métaux

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de

l'importance de l'exposition.

Toxicité aiguë

G.E. Conseils ® **PAGE** 3 / 6

# Trichoroéthylène

Version: 2 Date de révision: 24/07/2002 91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

- Inhalation: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le

système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

L'inhalation peut provoquer un oedème pulmonaire.

- CL50/inhalation/6h/rat = 12500ppm

- Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répètes avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de

la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à

ravers l'épiderme.

Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

- DL50/cutanée/lapin = > 10000 mg/kg

Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages

réversibles.

- Ingestion: Des concentrations élevées peuvent provoquer des lésions de l'appareil digestif, du foie, des

reins et du système nerveux central. Possibilité d'effets d'anestésique ou irritant léger à des

concentrations avoisinant 200 à 400 ppm.

Une augmentation progressive des concentrations ou de la durée d'exposition peut provoquer

l'inconscience et la mort. Une sur exposi

Toxicité chronique: Les expériences sur animal n'ont pas montré des effets mutagènes ou tératogènes.

Basé sur des expériences animales, il s'avère que le produit est ou a montré des effets

cancérigènes.

Effet(s) spécifique(s): Les symptômes de l'oedème pulmonaire ne se manifestent souvent qu'après quelques heures

et sont aggravés par l'effort physique. Le repos et la surveillance médicale sont par

conséquent essentiels.

La consommation d'alcool renforce l'action toxique.

Autres informations Le trichloroéthylène ne présente pas de potentiel mutagène dans la plus part des tests.

Le trichloroéthylène n'est pas considéré comme présentant un risque cancérogène mesurable

pour l'homme lorsqu'il est manipulé selon les recommandations.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité Forte mobilité dans le sol.

Persistance et dégradabilité non facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation Coefficient de partage (n-octanol-eau,log Pow) = 2,42

Ecotoxicité / Effets sur l'environnement:

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Toxicité aquatique: Pollue fortement l'eau.

Effets nocifs divers

# 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Collecter tous les déchets dans des

conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au

recyclage.

Emballages contaminés: Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Autres informations

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail,

de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

Numéro ONU 1710

Voies terrestres (Route / Chemin de

fer: ADR/RID)

- classe de danger: 6.1 - Groupe d'emballage:

G.E. Conseils ® PAGE 4 / 6

## Trichoroéthylène

Date de révision: 24/07/2002

- Code TREM-CARD: 60
- Etiquettes ADR/RID: 6.1

IMDG (mer)
- IMO classe: 6.1

- Groupe d'emballage: III
- Polluant marin: oui
- Etiquettes: 340
- N° EMS: 6.1-02

OACI/IATA (air)

Version: 2

- ICAO/IATA classe: 6.1

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage: Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des

substances dangereuses

 $N^{\circ}$  CE: 201-167-4 Contient: • trichloréthylène Symbole(s): T - Toxique



Phrase(s) R: 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

45 Peut provoquer le cancer.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

pour l'environnement aquatique.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Phrase(s) S: 1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui

montrer l'étiquette).

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette.

53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de

données de sécurité.

Autres informations Les personnes exposées doivent avoir un suivi médical (arrêté du 11/07/77 Paru au JO du

24/07/77.

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s): Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux

directives de la CE.

Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données

dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la C.E. que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires

pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie

des propriétés de celui-ci.

Utilisation de la substance/préparation Nettoyant, diluant, dégraissant.

Restriction(s) d'emploi recommandée(s)

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir

obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Historique

- Date de la première édition: 10/04/1997
- Date de la révision précédente: 24/07/2002
- Date de révision: 24/07/2002

G.E. Conseils ® PAGE 5 / 6

# Trichoroéthylène

Version: 2 Date de révision: 24/07/2002 91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

- Version: 2

- Révision chapitre(s) n°: 7-8-14-15

G.E. Conseils ® PAGE 6 / 6